

## EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/05/2023

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

### Étaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINÉ Philippe, Mme MARCHAND Christine, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

### Procuration(s) :

M. NOURRY Benoît donne pouvoir à M. LAGUERRE Jean-Louis, M. SORDEL Sébastien donne pouvoir à M. SORDEL Philippe

### Étai(ent) absent(s) :

Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Sébastien

### Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation

26/05/2023

## N°2023/05/005 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - ANNEE 2023

Date d'affichage

26/05/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

01/06/2023

et publication du :

01/06/2023

Vu l'article L 2333-9 du CGCT,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de fixer le tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2023 au taux maximum soit à 16,70 € le m<sup>2</sup> ;
- de l'autoriser à signer tout document inhérent à ce dossier et à émettre les titres correspondants aux tiers concernés.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- De fixer le tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2023 à 16,70 € le m<sup>2</sup>.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier et à émettre les titres correspondants aux tiers concernés.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPDOTRE le 01/06/2023

Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE